Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 79 (1991)

Heft: 3

Artikel: Génie génétique

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-279636

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Actes de violence

Aider les victimes

(pbs) – Le Conseil national a adopté en janvier, par 115 voix contre 1, le projet de loi sur l'aide aux victimes d'actes de violence. Il prévoit :

– la création dans les cantons d'organes chargés d'apporter aux victimes l'aide médicale ou morale dont elles peuvent avoir besoin dans l'immédiat ;

– l'abandon, dans la procédure pénale, notamment, des confrontations entre l'auteur de l'acte et la victime, qui pourraient provoquer de nouveaux chocs psychologiques chez cette dernière ;

– l'indemnisation par l'Etat, selon les besoins de la victime, si l'auteur de l'acte de violence n'est pas en mesure de l'assurer.

Les victimes de violences sexuelles sont au bénéfice de cette loi, qui prévoit encore que les femmes violées peuvent exiger qu'il y ait au moins une femme parmi les juges du tribunal compétent.

Signalons par ailleurs, toujours au chapitre de la violence, que la commission du Conseil des Etats s'est partiellement ralliée au point de vue du Conseil national en acceptant que le viol entre époux ne soit poursuivi que sur plainte, et non d'office.

Génie génétique

Protéger tout ce qui vit

(pbs) – La commission du Conseil national a étudié le contre-projet proposé par le Conseil fédéral en réponse à l'initiative du *Beobachter*. En gros, elle s'est ralliée aux solutions déjà adoptées par le Conseil des Etats. Contrairement à l'initiative, qui n'interdisait que les manipulations au patrimoine génétique humain, le contre-projet étend les limites à l'utilisation du génie génétique en vue de tenir compte de la dignité de toute créature et de la sécurité non seulement de l'être humain mais aussi de l'animal et de l'environnement. La Confédération veut protéger aussi la multiplicité génétique des espèces animales et végétales. Le contre-projet d'article constitutionnel sera débattu au Conseil national dans le courant du mois de mars. Il donnera sans doute lieu à des débats très serrés. La votation populaire pourrait avoir lieu dans la première moitié de 1992.

On peut noter que du 13 au 15 mars aura lieu à Engelberg une vaste rencontre internationale sur le thème de la « révolution génétique, enjeux pour l'homme et pour l'environnement ». Elle groupera des scientifiques, des politiciens, des économistes et des humanistes. Organisation: Forum Engelberg.

Quotas fédéraux

Le Département fédéral de l'intérieur, qui emploie quelque 2300 personnes, sans compter les Ecoles polytechniques fédérales, a institué pour l'engagement de son personnel un système de quotas pour les minorités linguistiques et pour les femmes.

OFFRE D'EMPLOI

Le Louverain est à nouveau à la recherche d'une animatrice ou d'un animateur (poste à mi-temps).

En effet, M. Otto Schäfer-Guignier qui devait entrer en fonction cet automne comme animateur au Louverain, s'est désisté pour des raisons personnelles.

Renseignements :

Marco Pedroli, directeur du Louverain, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane, tél. (038) 57 16 66.

UNIVERSITE DE LAUSANNE

Notre Ecole des hautes études commerciales ouvre une inscription pour un poste à plein temps de

Professeur de finance

Enseignement principal centré sur des cours de diagnostic et de gestion financiers destinés à des étudiants du programme de licence en gestion de l'entreprise. Il comprend également des enseignements postgrade.

Entrée en fonction: 1er septembre 1991.

Les candidats doivent être porteurs d'un doctorat en sciences économiques, avoir publié des travaux relatifs aux matières enseignées et justifier d'une expérience professionnelle pertinente.

Avant de déposer leur candidature munie de deux références sur leurs qualités scientifiques et pédagogiques (délai le 15 mars 1991) les intéressés voudront bien demander le cahier des charges du poste au professeur Olivier Blanc, Doyen de l'Ecole des HEC, BFSH 1, 1015 Lausanne, tél. 021/692 40 36.

Souhaitant promouvoir l'accès des femmes aux postes universitaires cadres, l'Université encourage vivement les femmes qualifiées à postuler.

Colloque « Femmes et travail »

Le statut de la femme dans la société est largement influencé par l'activité qu'elle déploie. L'étude des diverses formes de cette activité s'avère d'autant plus importante que la protection qui leur est rattachée est souvent précaire, voire entachée d'inégalités. C'est donc au thème

« Femmes et travail : enjeux et perspectives de l'activité féminine en Suisse »

que l'**IDHEAP** a choisi de consacrer un colloque clôturant le premier cycle de formation relatif aux questions féminines.
Le colloque aura lieu

les 4 et 5 avril 1991

à l'Université de Lausanne (Dorigny). Exposés et groupes de travail animeront ces deux journées.

Exposés : Christiane BRUNNER (La valeur du travail féminin), Ruth DREIFUSS (Les femmes et le temps : danse sur une corde raide), Pierre GILLIAND (Démographie des activités féminines), Margrit MEIER (Femmes et économie), Françoise MESSANT (Evolution du travail féminin : de la petite production artisanale au monde des bureaux), Virginie OGET (Femmes et sécurité sociale : tendances observées dans les pays développés), Hong-Trang PERRET-NGUYEN (Normes de l'OIT relatives au travail des femmes : évolution et perspectives), Yvette JAGGI (Les temps de la vie politique).
Ateliers : neuf ateliers consacrés à des thèmes spécifiques.
Prix : Fr. 120.– (deux journées, y compris repas).
Délai d'inscription : 22 mars 1991.
Renseignements : IDHEAP, Mme Zenger (021) 693 42 92, ou Mme Blanc (021) 24 89 51.